

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **neuvième jour de juin 2014 à 19 h 40** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

14-06-181 **Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-06-182 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014.

ADOPTÉE

14-06-183 **Opinion sur la révision de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières du Centre aquatique régional de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville est d'opinion que le Centre aquatique régional de l'Érable est toujours justifié d'avoir une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières attribuée par la Commission municipale du Québec;

Que cette résolution soit envoyée à la Secrétaire de la Commission dans le cadre de la consultation de la municipalité locale sur la révision périodique d'une telle reconnaissance.

ADOPTÉE

14-06-184 **Opinion sur la révision de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières de la Fréquence inc.**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville est d'opinion que la Fréquence inc. est toujours justifiée d'avoir une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières attribuée par la Commission municipale du Québec;

Que cette résolution soit envoyée à la Secrétaire de la Commission dans le cadre de la consultation de la municipalité locale sur la révision périodique d'une telle reconnaissance.

ADOPTÉE

14-06-185

Congrès de la Fédération Québécoise des municipalités

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la délégation du maire Gilles Fortier à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu au Centre des congrès de Québec du 25 septembre au 28 septembre 2014.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer les déboursés relatifs à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance du délégué de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-06-186

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 13-05-2014 au 08-06-2014
- nos M1238 à M1243 & 35250 à 35285 594 923,07 \$

- dépôts salaires des périodes 201419 à 201423

ADOPTÉE

14-06-187

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 9 juin 2014
- nos 35286 à 35430 481 626,58 \$

QUE les factures attribuables à Développement économique Princeville de Transcontinental soient refacturées à l'organisme.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers - Le greffier dépose les états financiers des organismes suivants : Harmonies Prince-Daveluy inc., ORASSE, Centre aquatique régional de l'Érable.

14-06-188

Convention de services de perceptions de comptes – SPIC taxes municipales

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter les termes de la convention de services de perception de comptes - SPIC taxes municipales et d'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville ladite convention.

ADOPTÉE

14-06-189

Convention de services de perceptions de comptes – SPIC contraventions

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’accepter les termes de la convention de services de perception de comptes - SPIC contraventions et d’autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville ladite convention.

ADOPTÉE

14-06-190

Affectation au refinancement du règlement no 2008-145

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d’affecter au refinancement du règlement no 2008-145 un montant de 90 839 \$ pris à même un surplus réservé affecté pour ce règlement no 2008-145.

ADOPTÉE

14-06-191

Adjudication d’un emprunt par billet

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et résolu unanimement :

QUE la Ville de Princeville accepte l’offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de l’Érable** pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2014 au montant de 1 685 000 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunt numéros 2007-135, 2008-145, 2013-237, 2013-242 et 2013-238. Ce billet est émis au prix de 100.0 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

138 600 \$	2.56970 %	17 juin 2015
142 400 \$	2.56970 %	17 juin 2016
146 600 \$	2.56970 %	17 juin 2017
150 800 \$	2.56970 %	17 juin 2018
1 106 600 \$	2.56970 %	17 juin 2019

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

14-06-192

Modification de concordance de divers règlements d’emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 685 000 \$:

RÈGLEMENTS D’EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
2007-135	81 400 \$
2008-145	239 500 \$
2008-145	549 061 \$
2013-237	350 000 \$
2013-242	398 639 \$
2013-238	66 400 \$

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi *sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville avait, le 10 mars 2014, un montant de 81 400 \$ à renouveler sur un emprunt original de 718 600 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 2007-135;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville aura, le 16 juin 2014, un montant de 879 400 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 220 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 2008-145;

ATTENDU QU'un montant total de 90 839 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 788 561 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 685 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2007-135, 2008-145, 2013-237, 2013-242 et 2013-238 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 juin 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	138 600 \$
2016	142 400 \$
2017	146 600 \$
2018	150 800 \$
2019	155 300 \$ (à payer en 2019)
2019	951 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Princeville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2008-145, 2013-237, 2013-242 et 2013-238, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de Princeville emprunte 81 400 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligation ou de billets, pour un terme additionnel de 3 mois et 7 jours au terme original du règlement numéro 2007-135;

QUE la Ville de Princeville emprunte 788 561 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligation ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 2008-145.

ADOPTÉE

14-06-193

Radiation de soldes disponibles sur règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2011-195 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 858 200 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 351 800 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2011-195 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2011-195 soit réduit de 1 210 000 \$ à 858 200 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

14-06-194

Transfert d'une subvention additionnelle au projet de réaménagement du Centre Pierre-Prince (règlement no 2009-167)

ATTENDU QU'une aide supplémentaire a été accordée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité par le gouvernement du Québec pour le réaménagement du Centre communautaire Pierre-Prince;

ATTENDU QUE ce projet est fermé;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de créer un fonds réservé «solde disponible sur règlement d'emprunt fermé no 2009-167» pour le refinancement éventuel dudit règlement no 2009-167 à l'échéance prévue.

QU'un montant de 13 809 \$ correspondant à l'aide financière versée soit transféré à ce fonds.

ADOPTÉE

14-06-195

Rapport de l'activité La Bougeotte

Le greffier adjoint dépose le rapport des activités d'Opération Bougeotte ayant eu lieu le 17 mai dernier;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 1 127,09 \$ au Festival du Cheval pour leur participation à l'événement.

ADOPTÉE

14-06-196

Mandat à un auditeur indépendant – Rapport sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de mandater la firme RDL Proulx inc. pour la production du «rapport d'un auditeur indépendant sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables», et ce, pour l'année 2013.

ADOPTÉE

14-06-197

Engagement d'étudiants pour le service des Travaux publics

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de deux étudiants, pour effectuer des travaux d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Alexandre Savoie - 20 mai - taux de 10,60 \$ l'heure;
- Pierre Christopher Béliveau - 27 mai - taux de 10,60 \$ l'heure.

ADOPTÉE

14-06-198

Embauche pour les camps de jour

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des animateurs (trices) suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour à compter du 25 juin 2014 :

Marie-Chantale Lord (responsable)	Frédéric Lecours (responsable)
Camille-Anne Beaudoin	Valérie Goyette
Jean-Philippe Sicotte	Jean-Félix Moreau
Raphaël Tremblay	Jessica Guillemette
Sheldon René	Luka Martineau
Ève-Marie Perron (Programme Emploi d'été Canada)	
Audrey Rivard	Daphnée Dion
Sophie-Rose Moreau	Mélissa Verville
Jennylee Gagnon	Maude Blondeau
Anne-Marie Plante-Bellemare	Marie-Pier Côté
Andréanne Moreau	Karolane Ouellet
Jenny Jean-Marchand	

Que la liste des salaires préparée par Claude Fortier, directeur du service des loisirs et déposée soit approuvée.

ADOPTÉE

14-06-199

Programme d'échange d'emploi d'été pour étudiant 2014 avec le YMCA de Toronto

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'engagement de deux aides-moniteurs pour les camps de jour

dans le cadre du programme Emplois d'été/Échanges étudiants 2014 du YMCA et qui seront proposés par cet organisme.

QUE les conditions d'embauche des aides-moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QUE Claude Fortier, régisseur aux Loisirs soit autorisé à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

14-06-200

Avis de motion – Modification du règlement 2007-136 sur la protection et la prévention des incendies

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2007-136 afin de permettre l'utilisation pour les appareils à combustible solide extérieurs de chauffage à longueur d'année.

14-06-201

Firme de ramonage pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, conformément à l'article 10.3 du règlement 2007-136, un permis pour le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville à Les Services Hébert Ramonage, selon les tarifications suivantes :

- 45,55 \$: Ramonage, cueillette de la suie, par conduit, plus taxes;
- 62,00 \$: Ramonage, cueillette de la suie, et nettoyage de tuyau de raccordement, par conduit, plus taxes.

Ces prix comprennent une vérification et un enregistrement systématiques des conduits à l'aide d'une caméra avec rédaction et distribution d'une fiche d'inspection.

ADOPTÉE

14-06-202

Projet de bornes de recharge pour véhicules électriques

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire se joindre au projet de bornes de recharge pour véhicules électriques de la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'implantation d'une (1) borne de recharge alimentée par le Circuit électrique d'Hydro-Québec dans chacune des municipalités ou villes de la MRC (deux pour la Ville de Plessisville);

ATTENDU QUE le montant total du projet est estimé à près de 100 000 \$, incluant les bornes, leur raccordement, ainsi que le temps alloué au projet;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a déposé une demande d'aide financière de 50 000 \$ au Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable pour la réalisation dudit projet;

ATTENDU QUE les municipalités ou villes devront fournir une contribution financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard et résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution financière maximale de 3 000 \$ de la

Ville de Princeville pour le financement du projet de bornes de recharge par la MRC de l'Érable, ce montant excluant les coûts de raccordement que la Ville s'engage à défrayer à son entière charge.

ADOPTÉE

14-06-203

Remboursement pour travaux de terrassement

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rembourser une somme de 90 \$ à M. Luc Allaire du 11 rue Roux en contrepartie des travaux de réfection de terrassement qui aurait dû être effectués par le service des Travaux publics pour des bris occasionnés par le déneigement l'hiver dernier.

ADOPTÉE

14-06-204

Projet de remplacement du pont P-00571 sur la route 165 par le MTQ

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de prendre acte du projet de remplacement du pont P-00571 sur la route 165 à Princeville tel que présenté par le ministère des Transports aux services concernés de la Ville de Princeville, et de préciser au ministère que le conseil municipal n'a aucun commentaire à formuler.

ADOPTÉE

14-06-205

Demande de dérogation mineure de Monsieur Claude Filteau et de Madame Véronique Vachon

ATTENDU QUE cette propriété a une grande superficie;

ATTENDU QUE la fermeture de l'abri d'auto et de l'appentis annexe au bâtiment accessoire a un avantage pour contrer les vents et la neige dans ce secteur ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1365, rue St-Jacques Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Filteau et Madame Vachon afin de permettre la transformation des bâtiments demandés pour une superficie totale de 221,1 m², ce qui représente une dérogation de 101,1 m² pour la superficie par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

14-06-206

Demande de dérogation mineure de Monsieur Marc Cloutier

ATTENDU QU'il n'existe pas de cour arrière sur cette propriété;

ATTENDU QU'une haie de cèdres a déjà été autorisée dans la cour avant;

ATTENDU QU'il s'agit d'une piscine hors terre et que ce n'est pas permanent ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 228, rue Gagnon, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Cloutier afin de permettre l'installation d'une piscine hors terre de 15' de diamètre maximum dans la cour avant jusqu'à 1,50 mètre du trottoir, ce qui représente une dérogation de 3,50 mètres par rapport

à la réglementation en vigueur et que les exigences demandées de la dérogation mineure pour la haie de cèdres soient respectées.

ADOPTÉE

14-06-207

Second projet de règlement PRU2-1403 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 12 mai 2014 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire le 12 mai 2014 ;

ATTENDU QUE conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 9 juin 2014 ;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement PRU2-1403 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-06-208

Aide financière supplémentaire à la Foire champêtre

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière supplémentaire de 4 500 \$ à la Société d'horticulture de Princeville pour la réalisation d'activités additionnelles dans le cadre de la Foire champêtre et culturelle édition 2014.

ADOPTÉE

14-06-209

Classique du Dr J-G Gervais

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu qu'un représentant de la Ville participe à la Classique de golf du Dr J-G Gervais pour la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska le jeudi 3 juillet 2014 au coût de 300,00 \$.

ADOPTÉE

14-06-210

Télévision communautaire de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder une contribution financière de 500 \$ pour la captation des différents points de presse de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

14-06-211

Jeunes ruraux de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de commanditer une annonce au coût de 100 \$ dans le bottin des Jeunes ruraux de l'Érable publié dans le cadre de leur 40^e exposition locale.

ADOPTÉE

Demande du festival du Cheval – refusée.

14-06-212

Harmonies Prince-Daveluy inc.

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par les Harmonies Prince- Daveluy inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, et il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville consent à verser une contribution financière de 1 000 \$ aux Harmonies Prince-Daveluy inc. de Princeville pour leur permettre de réaliser leurs activités musicales au cours de l'année 2014.

ADOPTÉE

Remerciements Festivals et félicitations

Tous les conseillers adressent leurs félicitations au Festival du Cheval. De son côté, Monsieur le Maire dresse un constat très positif du Festival du Cheval.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

14-06-213

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire